



LISTE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

Membres en exercice **18**

Membres titulaires présents **11**

Membres suppléants présents **1**

Nombre de procurations **1**

Membres excusés **5**

*Le procès-verbal de la séance du 27/09/2023 a été approuvé.*

2023-43	FILIERE A RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR DES DECHETS ISSUS DE PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT (PMCB) - CONTRAT AVEC LES ECO-ORGANISMES AGREES	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-44	MISE EN PLACE DE LA GESTION DES BIODECHETS	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-45	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA DECHETERIE DE BESSANCOURT	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-46	AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE CREER, MODIFIER OU SUPPRIMER DES REGIES	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-47	REPLACEMENT DES SACS EN PAPIER KRAFT DEDIES A LA COLLECTE DES DECHETS VERTS EN PORTE A PORTE PAR DES BIOCONTENEURS VENTILES	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-48	APPROBATION DU PRINCIPE QUANT A L'EVENTUELLE CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION AVEC LE SYNDICAT AZUR	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-49	APPROBATION DU CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-50	REPONSE A L'APPEL A PROJET COLLECTE 2023	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-51	DELEGATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT CONCERNANT LES CONTRATS D'ASSURANCE ET LES ACCIDENTS IMPLIQUANT LES VEHICULES DE SERVICE	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-52	DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE VENTE PAPIERS CARTONS	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-53	PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES - CREANCES ADMISES EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-54	MODIFICATION DE LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE DROITS PUBLICS	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.
2023-55	CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ART L 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.